

# PRIVALTO BEST STRIKE 2017

**Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.  
**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.  
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).  
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.  
L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 23 février 2017:

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :  
DU 8 MARS 2017 AU 30 JUIN 2017**

**PRIVALTO**



**BNP PARIBAS**

**La banque  
d'un monde  
qui change**

**Privalto Best Strike 2017**, titre de créance présentant un risque de **perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de **l'indice Euro Stoxx 50®** (**les dividendes ne sont pas réinvestis** et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, **un gain potentiel de 6 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**, selon l'évolution de l'indice (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 4,68 %) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - **un remboursement avec gain de 6 % par année écoulée** en cas de stabilité ou hausse de l'indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - un remboursement de l'intégralité du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - **un risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice si celle-ci est supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.**

**Privalto Best Strike 2017 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.

- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 juillet 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.

- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

## AVANTAGES

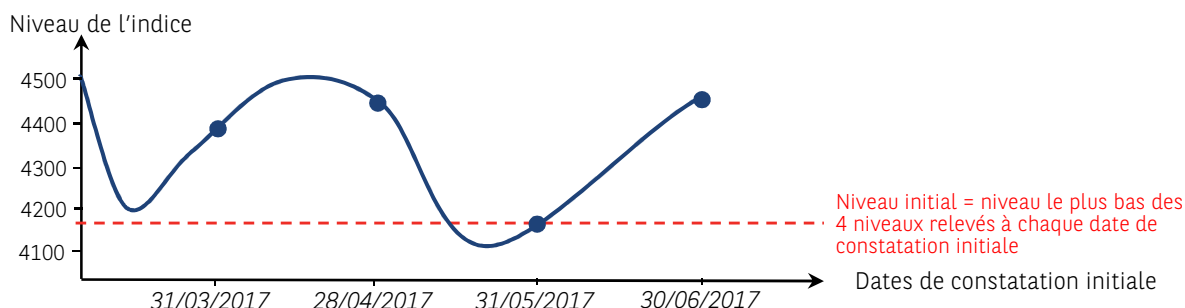
- **Objectif de gain de 6 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale** : dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle ou finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible retour sur investissement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance** : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
  - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 6 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement actuariel net maximum de 4,68 %).
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance.** Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou au défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

## DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL DE L'INDICE : L'EFFET « BEST STRIKE »

L'effet « Best Strike » permet d'optimiser le niveau initial de l'indice. Pour déterminer le niveau initial de l'indice, on observe le niveau de clôture de l'indice à 4 dates : 31 mars 2017, 28 avril 2017, 31 mai 2017 et 30 juin 2017. Le niveau le plus bas de l'indice à l'une de ces 4 dates est alors retenu comme niveau initial.



Graphique à caractère uniquement informatif

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 dates de constatation annuelles<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :



Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 3,84 % et 4,68 %, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



Soit un taux de rendement actuariel net de 3,74 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



Soit un taux de rendement actuariel net de -1 %.

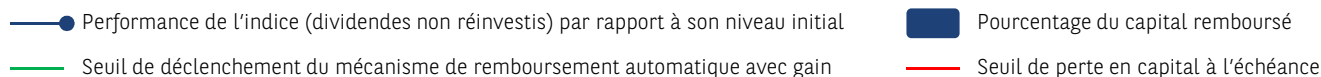
- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :



L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

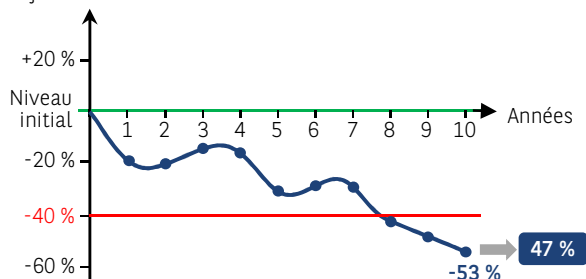
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

## ILLUSTRATIONS



### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

Performance de l'indice



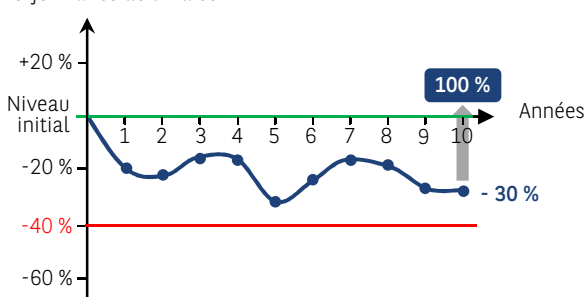
- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

**Montant remboursé :** intégralité du capital - 53 % = **47 % du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de -8,17 % (inférieur à celui de l'indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

Performance de l'indice

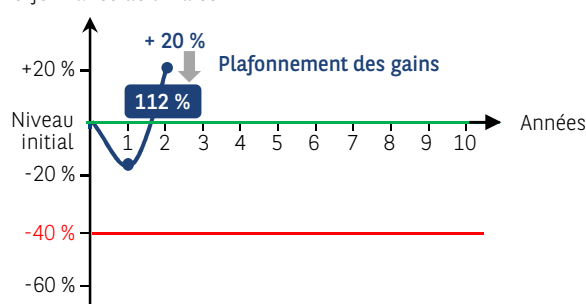


- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain.

**Montant remboursé :** intégralité du capital, soit un taux de rendement actuariel net de -1 % (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,49 %).

### SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE DE L'ANNÉE 2

Performance de l'indice



- Année 1 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

**Montant remboursé :** intégralité du capital + gain de  $(2 \times 6\%) = 112\%$  du capital, soit un taux de rendement actuariel net de 4,65 % (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,34 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6 % par année écoulée.

**Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.**

## ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

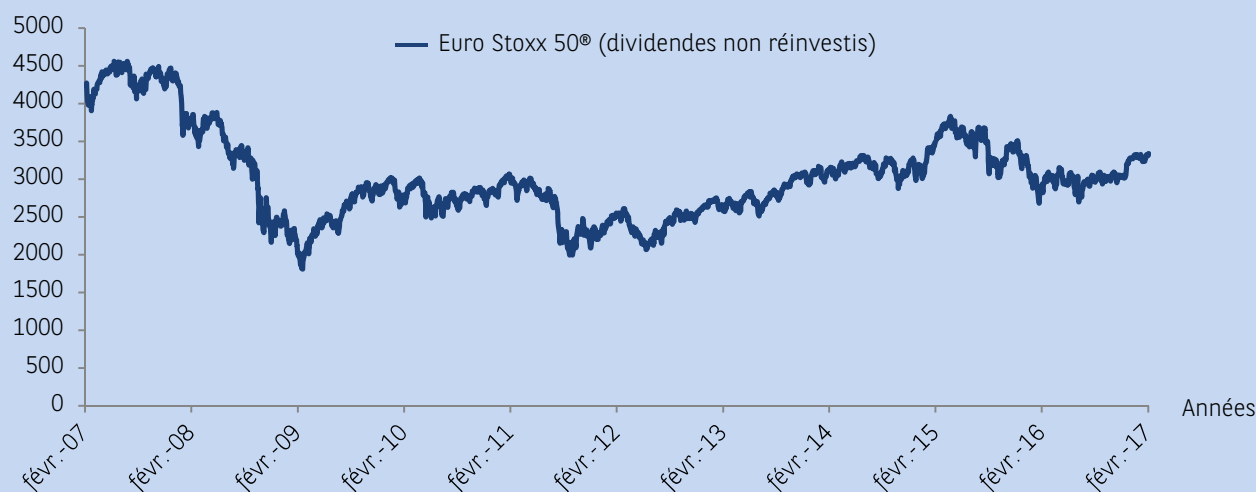
L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice Euro Stoxx 50® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

### Niveaux historiques – (entre le 27 février 2007 et le 27 février 2017)

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

Niveaux de l'indice



Source : Bloomberg, le 27 février 2017

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du support** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code ISIN                                           | FR0013240744                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Forme juridique                                     | EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.                                                                                                                                                                                                                          |
| Émetteur                                            | BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Garant de la formule                                | BNP Paribas S.A. <sup>(2)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.                                                                                                                            |
| Montant de l'émission                               | 40 000 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Valeur nominale                                     | 1 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Prix d'émission                                     | 100 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Éligibilité                                         | Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Offre au public                                     | Oui, uniquement en France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Souscription                                        | Du 8 mars 2017 au 30 juin 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Garantie en capital                                 | <b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Commissions de distribution                         | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès des distributeurs. |
| Sous-jacent                                         | Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Code ISIN : EU0009658145                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date d'émission                                     | 8 mars 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Dates de constatation du niveau initial de l'indice | 31 mars 2017, 28 avril 2017, 31 mai 2017, 30 juin 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dates de constatation annuelles                     | 2 juillet 2018 (année 1), 1 <sup>er</sup> juillet 2019 (année 2), 30 juin 2020 (année 3), 30 juin 2021 (année 4), 30 juin 2022 (année 5), 30 juin 2023 (année 6), 1 <sup>er</sup> juillet 2024 (année 7), 30 juin 2025 (année 8), 30 juin 2026 (année 9)                                                                                                             |
| Dates de remboursement anticipé                     | 16 juillet 2018 (année 1), 15 juillet 2019 (année 2), 14 juillet 2020 (année 3), 14 juillet 2021 (année 4), 14 juillet 2022 (année 5), 14 juillet 2023 (année 6), 15 juillet 2024 (année 7), 14 juillet 2025 (année 8), 14 juillet 2026 (année 9)                                                                                                                    |
| Date de constatation finale                         | 30 juin 2027 (année 10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date d'échéance                                     | 14 juillet 2027 (année 10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Valorisation                                        | Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013240744=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.                                                                                                                                           |
| Agent de calcul                                     | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Double valorisation                                 | Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.                                                                                                                                                                                                                    |
| Liquidité                                           | Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.                                                                                                                                   |
| Cotation                                            | Marché officiel NYSE Euronext Paris (marché réglementé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

(1) Notations de crédit au 23 février 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Privalto Best Strike 2017 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel NYSE Euronext Paris (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 8 mars 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 9 juin 2016 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 9 juin 2017 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs ou de BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

# PRIVALTO



## BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change